

**Programme d'apprentissage
en milieu de travail**

**Opératrice ou opérateur
de machines utilisées
en voirie forestière**

Carnet d'apprentissage

EQ-5079-02 (10-2010)

Septembre 2010

Le présent document a été produit par le Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier en partenariat avec la Commission des partenaires du marché du travail et Emploi-Québec. Il a été conçu à partir de la norme professionnelle relative au métier d'opératrice ou d'opérateur de machines utilisées en voirie forestière en vue de préciser les compétences à maîtriser pour obtenir la qualification professionnelle dans ce métier.



Responsable du projet	Christian André, directeur général Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier
Coordination du projet	Christine Bouliane, adjointe à la direction générale Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier
Recherche et rédaction	Gilbert Rousseau, président Lise Horth, directrice générale Sébastien Arseneault, analyste Éduconseil inc.
Collaboration	David Poncelet, conseiller au développement des compétences Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle Commission des partenaires du marché du travail

Les responsables du projet au Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier se joignent aux membres de l'équipe de production de la société Éduconseil inc. pour remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont rendu possible la collecte des données utiles à l'élaboration de la norme professionnelle relative au métier d'opératrice ou d'opérateur de machines utilisées en voirie forestière. Cette norme a servi de base à la conception du présent carnet d'apprentissage. Ces remerciements s'adressent tout particulièrement aux experts du métier qui ont participé directement aux travaux d'élaboration et de validation du carnet d'apprentissage.

Membres du comité d'orientation

Christian André
Directeur général
Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier

Nancy Barbeau
Responsable de la formation sectorielle
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Christine Bouliane
Adjointe à la direction générale
Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier

Stéphane McLean
Représentant national
Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP)

David Poncelet
Conseiller au développement des compétences
Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle

Fabien Simard
Directeur général
Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec

Lyne St-Pierre
Responsable de la formation sectorielle
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Experts du métier ayant participé aux travaux d'élaboration et de validation de la norme professionnelle, du carnet d'apprentissage et du guide de la compagne ou du compagnon

Denis Cadoret
Superviseur, Transport, entretien et construction de chemins
Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada
Division La Doré, Saguenay–Lac-Saint-Jean

Denis D'Astous
Conseiller pédagogique
Centre de formation professionnelle de Forestville, Côte-Nord

Daniel Loiselle
Opérateur
Coop de services aux entrepreneurs forestiers
de la Côte-de-Gaspé, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Luc Marchand
Directeur, R-D
Commission scolaire de l'Énergie, Mauricie

Joël Perreault
Représentant syndical
SCEP, Côte-Nord

Michel Perron
Opérateur et propriétaire de machines
M.C. Forêt inc., Laurentides

Gilles Renaud
Enseignant
École de foresterie de La Tuque, Mauricie

Ghislain Saint-Onge
Opérateur et propriétaire de machines
Coopérative de travail beaux chemins, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Serge Théberge
Opérateur
Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada
Division Chibougamau, Saguenay–Lac-Saint-Jean
Président de la section locale 3000, SCEP

Sylvain Tremblay
Directeur adjoint
Centre de formation professionnelle Mont-Laurier, Laurentides

Roger Valois
Opérateur et propriétaire de machines
Entreprises Georges Valois & fils inc., Bas-Saint-Laurent

DOSSIER DE L'APPRENTIE OU DE L'APPRENTI

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ CODE POSTAL _____

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE _____

NUMÉRO DE CARNET EMPLOI-QUÉBEC : _____

Notes sur la protection des renseignements personnels

1. Les renseignements recueillis dans le présent carnet sont soumis à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.
2. Les renseignements sont recueillis afin d'administrer le Programme d'apprentissage en milieu de travail d'Emploi-Québec.
3. Pour toute information relative à l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels, s'adresser à Emploi-Québec.

Table des matières

Présentation.....	1
Certificat de qualification professionnelle.....	3
Description du métier	5
Tableau synthèse des compétences nécessaires à l'exercice du métier d'opératrice ou d'opérateur de machines utilisées en voirie forestière.....	7
MODULES OBLIGATOIRES	
Module 1 Mise en place des conditions nécessaires pour assurer le bon déroulement du quart de travail.....	11
Module 2 Entretien de la machine	19
MODULES OPTIONNELS	
Module 3 Construction des chemins forestiers	31
Module 4 Finition et entretien des chemins forestiers.....	41
TABLEAUX	
Plan individuel d'apprentissage	53
Renseignements sur les employeurs.....	55

Présentation

Le présent carnet d'apprentissage contient les modules d'apprentissage en entreprise du métier d'opératrice ou d'opérateur de machines utilisées en voirie forestière. Il prend appui sur les compétences et les éléments de compétence définis dans la norme professionnelle relative à ce métier.

À l'aide de ce document, les apprenties et les apprentis pourront acquérir la maîtrise des compétences liées à l'exercice de leur métier sous la supervision de personnes expertes et faire reconnaître ces compétences. Ainsi, tout au long de l'apprentissage, les compagnes ou les compagnons d'apprentissage pourront évaluer l'exécution des tâches liées à l'exercice du métier par les apprenties et les apprentis et vérifier leurs habiletés par rapport aux compétences visées.

En outre, le guide conçu à l'intention des compagnes et des compagnons contient des indications et des renseignements utiles au bon déroulement des activités d'apprentissage et d'évaluation en entreprise.

L'engagement à poursuivre les objectifs du Programme d'apprentissage en milieu de travail est confirmé par la signature d'une entente. Le déroulement de chaque module n'est pas soumis à une durée déterminée et l'apprentissage des différentes tâches peut être fait dans l'ordre qui convient dans l'entreprise.

L'acquisition des compétences doit être attestée au moment jugé opportun par la compagne ou le compagnon d'apprentissage. L'apposition de la signature de la compagne ou du compagnon ainsi que de celle de l'apprentie ou de l'apprenti aux endroits appropriés dans le présent carnet d'apprentissage officialise la maîtrise de chaque compétence visée.

Enfin, le carnet comprend, en annexe, un tableau lié au plan individuel d'apprentissage qui contient la liste des compétences à acquérir de même qu'une fiche relative aux renseignements sur les employeurs.

IMPORTANT

Il appartient aux apprenties et aux apprentis de prendre soin de ce carnet, car il est l'unique document où sont consignés les détails de leur apprentissage.

Certificat de qualification professionnelle

Le certificat de qualification professionnelle a pour but d'attester la maîtrise des compétences liées à l'exercice du métier d'opératrice ou d'opérateur de machines utilisées en voirie forestière et de reconnaître la ou le titulaire comme étant une personne qualifiée. Ce certificat porte une des deux mentions suivantes : Construction de chemins forestiers, Finition et entretien de chemins forestiers.

On pourra attester la maîtrise des compétences lorsque l'apprentie ou l'apprenti maîtrisera tous les éléments de compétence faisant l'objet de chacun des modules rattachés à la mention visée (Construction de chemins forestiers ou Finition et entretien de chemins forestiers) et qu'une évaluation aura été faite par la compagne ou le compagnon en fonction des conditions et des critères d'évaluation indiqués.

Emploi-Québec délivre le certificat de qualification professionnelle associé au métier d'opératrice ou d'opérateur de machines utilisées en voirie forestière – Construction de chemins forestiers à la personne qui a acquis la maîtrise des compétences faisant l'objet des modules 1, 2 et 3 du présent carnet d'apprentissage.

Emploi-Québec délivre le certificat de qualification professionnelle associé au métier d'opératrice ou d'opérateur de machines utilisées en voirie forestière – Finition et entretien de chemins forestiers à la personne qui a acquis la maîtrise des compétences faisant l'objet des modules 1, 2 et 4 du présent carnet d'apprentissage.

De plus, sur demande, Emploi-Québec délivre une ou des attestations de compétence à la personne qui maîtrise une ou plusieurs de ces compétences.

Description du métier

Les personnes qui exercent le métier d'opératrice ou d'opérateur de machines utilisées en voirie forestière conduisent les machines nécessaires à la construction et à l'entretien des chemins forestiers, des jetées et des virées. Ces machines sont la pelle hydraulique, le buteur et la niveleuse.

La construction de chemins forestiers peut être effectuée uniquement à l'aide des matériaux disponibles sur le terrain ou avec l'apport de gravier. Lorsqu'elle est faite sans l'apport de gravier, la construction des chemins est généralement effectuée par une équipe formée de deux personnes chargées respectivement de conduire la pelle hydraulique et de conduire le buteur. À la fin des travaux de construction, il arrive que la finition de la surface de roulement du chemin soit exécutée par un opérateur ou une opératrice de niveleuse. Lorsque la construction du chemin forestier nécessite l'apport de gravier, le travail est effectué par une équipe plus importante qui comprend généralement des personnes affectées à la conduite de la pelle hydraulique, du buteur, de la niveleuse, de la chargeuse à gravier et du camion.

L'entretien des chemins forestiers est généralement fait à l'aide d'une niveleuse. Toutefois, lorsque la surface de roulement du chemin a été endommagée, par les eaux de ruissellement, par exemple, les travaux d'entretien peuvent supposer l'intervention d'une ou de plusieurs autres machines, notamment la pelle hydraulique, le buteur ou la chargeuse à gravier.

Chaque personne est généralement appelée à conduire une seule machine. Toutefois, selon la saison, une personne peut être appelée à conduire différentes machines. Ainsi, pendant la période estivale, une personne peut conduire une machine et en conduire une autre pendant la période hivernale. La conduite d'une machine s'effectue en actionnant des commandes qui sont situées à l'intérieur d'une cabine, laquelle est climatisée en été et chauffée en hiver. La personne est toutefois appelée à sortir de la cabine au cours de son travail, notamment pour effectuer des tâches liées à l'entretien de la machine. La personne est alors exposée au bruit, aux conditions climatiques et à certains risques liés aux machines en activité, aux chutes de branches et aux risques que présentent les déplacements sur un terrain accidenté.

Les activités liées à la voirie forestière s'inscrivent dans un processus où chaque étape de travail a une incidence sur la réalisation de l'étape suivante. Ainsi, bien que chaque personne travaille seule avec sa machine, le travail de chaque personne constitue un des éléments du processus dont le résultat final est le chemin forestier, lequel doit être adapté à la circulation des camions de transport du bois, de même qu'aux activités liées au débardage, au façonnage et au chargement du bois dans les zones de jetée. La voirie forestière est donc résolument un travail d'équipe. C'est pourquoi chaque membre de l'équipe est tenu de respecter un ensemble de règles qui visent à assurer l'efficacité du travail et la sécurité de ses collègues, de même qu'à prévenir les accidents et les incendies. De plus, il existe des règles qui touchent la protection de l'environnement.

Les opératrices et les opérateurs de machines utilisées en voirie forestière sont des salariés qui occupent un emploi à caractère saisonnier. La durée de la saison de travail varie selon le type de machines et peut être de l'ordre de six à onze mois.

Lorsque les travaux de voirie s'effectuent loin en forêt, les opératrices ou les opérateurs doivent vivre dans un camp forestier. Les activités liées à la construction des chemins forestiers sont généralement effectuées le jour seulement, bien qu'elles puissent être également menées en continu, c'est-à-dire 24 heures sur 24. En revanche, les activités de voirie liées à l'entretien des chemins forestiers sont habituellement menées en continu. La durée d'une journée normale de travail est généralement comprise entre huit et douze heures et celle de la semaine de travail est normalement de 40 à 50 heures.

Tableau synthèse des compétences nécessaires à l'exercice du métier d'opératrice ou d'opérateur de machines utilisées en voirie forestière

Compétence	Éléments de compétence			
1. Être capable d'assurer le bon déroulement du quart de travail	1.1 Préparer le quart de travail	1.2 Fermer le quart de travail	1.3 Préparer les rapports liés au déroulement du quart de travail	
2. Être capable de faire l'entretien de la machine	2.1 Exécuter les opérations utiles au maintien du bon état de fonctionnement de la machine	2.2 Diagnostiquer les problèmes de fonctionnement de la machine et faire le suivi approprié	2.3 Participer aux travaux visant des réparations majeures ou d'entretien préventif annuel	
3. Être capable de construire des chemins forestiers	3.1 Préparer l'exécution des opérations de mise en forme de chemins forestiers, de jetées et de virées	3.2 Exécuter les opérations de mise en forme de chemins forestiers, des jetées et des virées	3.3 Faire l'installation d'un ponceau	
4. Être capable d'effectuer la finition et l'entretien de la surface de roulement des chemins forestiers	4.1 Préparer l'exécution des opérations de finition ou d'entretien de la surface de roulement des chemins forestiers, des jetées et des virées	4.2 Exécuter les opérations de finition de la surface de roulement du chemin forestier	4.3 Exécuter les opérations d'entretien des chemins forestiers en période estivale	4.4 Exécuter les opérations d'entretien des chemins forestiers en période hivernale

Modules obligatoires

Module 1

Mise en place des conditions nécessaires pour assurer le bon déroulement du quart de travail

COMPÉTENCE VISÉE

- Être capable d'assurer le bon déroulement du quart de travail.

ATTITUDES ET COMPORTEMENTS PROFESSIONNELS

- ◇ Avoir le sens de l'espace et du déplacement dans l'espace.
- ◇ Collaborer, c'est-à-dire intervenir de concert avec d'autres, au sein d'une équipe, dans le but d'atteindre un objectif commun.
- ◇ Communiquer, c'est-à-dire fournir des explications claires pouvant être facilement comprises.
- ◇ Être capable de déceler des problèmes, c'est-à-dire de reconnaître, en appliquant une méthode analytique, les indices associés à des problèmes particuliers et pouvoir décrire ces problèmes de manière adéquate.
- ◇ Être précise ou précis, c'est-à-dire prêter attention aux détails pour s'assurer que tout est exact et sans erreur.
- ◇ Être une personne attentive à la consigne reçue.
- ◇ Être une personne ponctuelle.
- ◇ Être une personne respectueuse de l'environnement.
- ◇ Faire preuve de dextérité et d'habileté manuelle.
- ◇ Faire preuve de jugement.
- ◇ Faire preuve de minutie.
- ◇ Avoir une pensée méthodique, c'est-à-dire aborder les tâches de façon ordonnée, étape par étape, pour atteindre un but précis.
- ◇ Se soucier de sa sécurité et de celle des autres.

ÉLÉMENTS DE LA COMPÉTENCE ET CONFIRMATION DE L'ACQUISITION DES APPRENTISSAGES QUI LEUR SONT ASSOCIÉS

L'encadré qui suit contient les éléments relatifs à la compétence à maîtriser dans le module 1 et permet de rendre compte de l'acquisition des apprentissages associés à chacun de ces éléments. Lorsque les éléments de compétence sont maîtrisés, ils doivent être marqués d'un crochet (✓), et les initiales de l'apprentie ou de l'apprenti et celles de la compagne ou du compagnon doivent être inscrites à l'endroit prévu.

Éléments de la compétence	✓	Initiales Apprentie ou apprenti et compagne ou compagnon
1.1 Préparer le quart de travail ◇ S'assurer d'avoir en main toutes les directives nécessaires, y compris le matériel utile pour mener le travail à bien ◇ Prendre la relève d'un quart de travail	 _____ _____	 _____ _____
1.2 Fermer le quart de travail ◇ Stationner la machine ◇ Récupérer les éléments contaminés ou recyclables ◇ Nettoyer la cabine et le parterre de coupe* près de la machine ◇ Communiquer l'information utile aux personnes concernées au moment de quitter la machine ou le lieu de travail	 _____ _____ _____ _____	
1.3 Préparer les rapports liés au déroulement du quart de travail ◇ Rédiger les rapports ◇ Mettre à jour la feuille de temps	 _____ _____	

* L'expression « parterre de coupe » est utilisée au sens large pour désigner l'endroit où s'effectuent des opérations forestières à un moment donné.

Contexte dans lequel l'apprentissage se déroule

Le contexte dans lequel se déroule l'apprentissage de la compétence à maîtriser dans le module 1 englobe les éléments suivants : l'environnement physique, l'environnement organisationnel et les ressources matérielles utilisées. Ces éléments se présentent sous la forme d'un aide-mémoire pour l'apprentie ou l'apprenti. Il s'agit de faire un crochet (✓) devant les éléments qui correspondent aux conditions réelles dans lesquelles l'apprentissage se déroule.

ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

L'apprentissage peut comprendre des tâches de construction ou d'entretien visant :

- un chemin construit sans gravier;
- un chemin construit avec du gravier;
- un chemin construit en hiver;
- une jetée;
- une virée;
- un ponceau.

Autres précisions :

L'apprentissage peut se dérouler :

- au printemps;
- en été;
- en automne;
- en hiver.

Autres précisions :

De plus, l'apprentissage peut se dérouler :

- le jour;
- la nuit.

Autres précisions :

ENVIRONNEMENT ORGANISATIONNEL

L'apprentie ou l'apprenti fait son apprentissage au sein d'une équipe d'opératrices ou d'opérateurs qui compte au moins deux personnes. De plus, l'apprentie ou l'apprenti est appelé à entrer en relation avec le personnel d'encadrement et avec les propriétaires de machines. L'interaction avec ces personnes peut prendre la forme d'échanges en vis-à-vis ou d'échanges à l'aide d'un moyen de télécommunication tel qu'une radio émettant sur la bande CB ou la bande FM et un émetteur-récepteur.

RESSOURCES MATÉRIELLES

Dans le contexte du module 1, l'apprentie ou l'apprenti utilise la machine, la documentation, l'équipement de protection individuelle et d'autres types de matériel.

Machine	Marque	Modèle
<input type="checkbox"/> Pelle hydraulique	_____	_____
Buteur	_____	_____
Niveleuse	_____	_____
Autres machines, préciser :	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Documentation

- Documentation technique sur la machine
- Règles relatives à la santé et à la sécurité du travail et à la protection de l'environnement (procédures de l'entreprise, Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État ou un résumé de celui-ci, etc.)
- Procédures de travail, y compris celles à suivre en situation d'urgence
- Fiches signalétiques des produits utilisés au cours des opérations d'entretien
- Cartes des zones forestières sur support papier ou informatique (cartes topographiques, cartes forestières, photographies aériennes, etc.)
- Rapport d'activité
- Rapport d'entretien de la machine
- Rapport d'accident
- Rapport sur la qualité
- Feuille de temps
- Autres documents

Préciser le ou les documents utilisés :

.....
.....

Équipement de protection individuelle

- Gants de travail
- Bottes de sécurité
- Casque de sécurité
- Lunettes de sécurité ou visière-écran
- Protecteurs auditifs
- Autre équipement

Préciser l'équipement utilisé :

.....

.....

Autres types de matériel

- Lanterne
- Matériel d'intervention en situation d'urgence (trousse d'urgence environnementale, extincteurs, trousse de premiers soins, etc.)
- Appareils de télécommunication (radio émettant sur la bande CB ou la bande FM, par exemple)
- Système de localisation GPS
- Autre matériel

Préciser le matériel utilisé :

.....

.....

Maîtrise de la compétence

La maîtrise de la compétence faisant l'objet du module 1 est atteinte lorsque l'apprentie ou l'apprenti a démontré qu'elle ou il satisfait aux conditions et aux critères d'évaluation qui suivent, et ce, pour chaque élément de la compétence.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

La mise en place des conditions nécessaires au bon déroulement du quart de travail est effectuée dans les conditions suivantes.

- ◇ À partir des directives de travail (écrites ou verbales) reçues de la personne responsable.
- ◇ À partir de la documentation appropriée (cartes topographiques, cartes forestières, photographies aériennes, etc.) et, le cas échéant, du GPS.
- ◇ En respectant les lois et les règlements en vigueur en matière de protection de l'environnement.
- ◇ En respectant les standards de l'entreprise en matière de rédaction de rapports (feuille de temps, rapport d'activité, rapport d'accident, rapport sur la qualité, etc.).
- ◇ En respectant les règles de santé et de sécurité du travail.

PROGRESSION DES APPRENTISSAGES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION DE CEUX-CI

Pour chaque élément de la compétence, un encadré visant à rendre compte de la progression des apprentissages et une liste des critères d'évaluation de ceux-ci sont présentés. Il s'agit, tout d'abord, de faire un crochet (✓) dans la case appropriée de l'encadré, selon que la progression de l'apprentissage correspond, pour chacun des sous-éléments de la compétence, à l'initiation, à l'approfondissement ou à la maîtrise. Il s'agit, ensuite, de faire un crochet (✓) devant les critères d'évaluation au fur et à mesure que l'apprentie ou l'apprenti exécute, avec la maîtrise attendue, les tâches auxquelles ils sont associés.

Progression des apprentissages et critères d'évaluation liés à l'élément 1.1

Élément 1.1 de la compétence 1	Progression		
	Initiation ✓	Approfondissement ✓	Maîtrise ✓
Préparer le quart de travail			
• S'assurer d'avoir en main toutes les directives nécessaires, y compris le matériel utile pour mener le travail à bien	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Prendre la relève d'un quart de travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Progression des apprentissages et critères d'évaluation liés à l'élément 1.3

Élément 1.3 de la compétence 1	Progression		
	Initiation ✓	Approfondissement ✓	Maîtrise ✓
Préparer les rapports liés au déroulement du quart de travail			
• Rédiger les rapports	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Mettre à jour la feuille de temps	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Rapport d'entretien de la machine rempli de manière à y fournir lisiblement tous les renseignements pertinents.
- Rapports produits sans délai et de façon appropriée.
- Feuille de temps remplie de manière précise.
- Absence de retard dans la mise à jour de la feuille de temps.

CONFIRMATION DE LA MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE

<p>Nous, soussignées ou soussignés, confirmons la maîtrise de la compétence faisant l'objet du module 1 :</p> <p>« Être capable d'assurer le bon déroulement du quart de travail ».</p>	
Signature de l'apprentie ou de l'apprenti	_____
Signature de la compagne ou du compagnon d'apprentissage	_____
Signature de l'employeur	_____
Date _____	

Module 2

Entretien de la machine

COMPÉTENCE VISÉE

- Être capable de faire l'entretien de la machine.

ATTITUDES ET COMPORTEMENTS PROFESSIONNELS

- ◇ Avoir le sens de la mécanique.
- ◇ Collaborer, c'est-à-dire intervenir de concert avec d'autres, au sein d'une équipe, dans le but d'atteindre un objectif commun.
- ◇ Être autonome, c'est-à-dire effectuer des tâches ou des activités sans encadrement et avec un minimum d'aide ou de supervision.
- ◇ Être capable de déceler des problèmes, c'est-à-dire de reconnaître, en appliquant une méthode analytique, les indices associés à des problèmes particuliers et pouvoir décrire ces problèmes de manière adéquate.
- ◇ Être précise ou précis, c'est-à-dire prêter attention aux détails pour s'assurer que tout est exact et sans erreur.
- ◇ Être une personne respectueuse de l'environnement.
- ◇ Faire preuve de dextérité et d'habileté manuelle.
- ◇ Faire preuve de minutie.
- ◇ Avoir une pensée méthodique, c'est-à-dire aborder les tâches de façon ordonnée, étape par étape, pour atteindre un but précis.
- ◇ Se soucier de sa sécurité et de celle des autres.

ÉLÉMENTS DE LA COMPÉTENCE ET CONFIRMATION DE L'ACQUISITION DES APPRENTISSAGES QUI LEUR SONT ASSOCIÉS

L'encadré qui suit contient les éléments relatifs à la compétence à maîtriser dans le module 2 et permet de rendre compte de l'acquisition des apprentissages associés à chacun de ces éléments. Lorsque les éléments de compétence sont maîtrisés, ils doivent être marqués d'un crochet (✓), et les initiales de l'apprentie ou de l'apprenti et celles de la compagne ou du compagnon doivent être inscrites à l'endroit prévu.

Éléments de la compétence	✓	Initiales Apprentie ou apprenti et compagne ou compagnon
2.1 Exécuter les opérations utiles au maintien du bon état de fonctionnement de la machine <ul style="list-style-type: none"> ◇ Effectuer les vérifications d'usage et le nettoyage quotidien de la machine ◇ Assurer l'entretien préventif de la machine ◇ Remplacer les boyaux hydrauliques usés ou brisés 	 _____ _____ _____	
2.2 Diagnostiquer les problèmes de fonctionnement de la machine et faire le suivi approprié <ul style="list-style-type: none"> ◇ Repérer tout indice d'un problème lié au fonctionnement de la machine ◇ Effectuer les vérifications nécessaires pour établir la nature du problème ◇ Déterminer la nature des mesures correctives appropriées à la situation ◇ Réparer un bris mineur ou changer une pièce usée 	 _____ _____ _____ _____	
2.3 Participer aux travaux visant des réparations majeures ou d'entretien préventif annuel <ul style="list-style-type: none"> ◇ Contribuer à la préparation des travaux ◇ Contribuer à l'exécution des travaux 	 _____ _____	 _____ _____

Contexte dans lequel l'apprentissage se déroule

Le contexte dans lequel se déroule l'apprentissage de la compétence à maîtriser dans le module 2 englobe les éléments suivants : l'environnement physique, l'environnement organisationnel et les ressources matérielles utilisées. Ces éléments se présentent sous la forme d'un aide-mémoire pour l'apprentie ou l'apprenti. Il s'agit de faire un crochet (✓) devant les éléments qui correspondent aux conditions réelles dans lesquelles l'apprentissage se déroule.

ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

L'apprentissage peut comprendre des tâches de construction ou d'entretien visant :

- un chemin construit sans gravier;
- un chemin construit avec du gravier;
- un chemin construit en hiver;
- une jetée;
- une virée;
- un ponceau.

Autres précisions :
.....

L'apprentissage peut se dérouler :

- au printemps;
- en été;
- en automne;
- en hiver.

Autres précisions :
.....

De plus, l'apprentissage peut se dérouler :

- le jour;
- la nuit.

Autres précisions :
.....

ENVIRONNEMENT ORGANISATIONNEL

L'apprentie ou l'apprenti fait son apprentissage au sein d'une équipe d'opératrices ou d'opérateurs qui compte au moins deux personnes. De plus, l'apprentie ou l'apprenti est appelé à entrer en relation avec le personnel d'encadrement et avec les propriétaires de machines. L'interaction avec ces personnes peut prendre la forme d'échanges en vis-à-vis ou d'échanges à l'aide d'un moyen de télécommunication tel qu'une radio émettant sur la bande CB ou la bande FM et un émetteur-récepteur.

RESSOURCES MATÉRIELLES

Dans le contexte du module 2, l'apprentie ou l'apprenti utilise la machine, la documentation, le matériel nécessaire pour faire l'entretien de la machine, l'équipement de protection individuelle et d'autres types de matériel.

Machine	Marque	Modèle
<input type="checkbox"/> Pelle hydraulique	_____	_____
<input type="checkbox"/> Bouteur	_____	_____
<input type="checkbox"/> Niveleuse	_____	_____
<input type="checkbox"/> Autres machines, préciser :	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Documentation

- Documentation technique sur la machine
 - Règles relatives à la santé et à la sécurité du travail et à la protection de l'environnement (procédures de l'entreprise, Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État ou un résumé de celui-ci, etc.)
 - Procédures de travail, y compris celles à suivre en situation d'urgence
 - Fiches signalétiques des produits utilisés au cours des opérations d'entretien
 - Rapport d'entretien de la machine
 - Autres documents
- Préciser le ou les documents utilisés :
-
-

Matériel nécessaire pour faire l'entretien de la machine

- Coffre à outils de base qui comprend différents jeux de clés comme les jeux de clés à cliquet, de clés hexagonales et de clés dynamométriques, différents types de tournevis, de pinces, d'appareils pour mesurer la pression hydraulique et le niveau de la tension ou de la résistance à une borne ou à un point d'un circuit électrique (multimètre, par exemple)
 - Presse hydraulique
 - Marteau
 - Masse
 - Barre de mine (*pitch bar*)
 - Palan à chaîne
 - Produits utilisés au moment de l'entretien des machines (huiles pour moteur, huiles pour système hydraulique, solvants, graisses, solutions d'antigel, carburant diesel, etc.)
 - Autre matériel utilisé pour faire l'entretien de la machine
- Préciser le matériel utilisé :
-
-

Équipement de protection individuelle

- Gants de travail
- Bottes de sécurité
- Casque de sécurité
- Lunettes de sécurité ou visière-écran
- Protecteurs auditifs
- Autre équipement

Préciser l'équipement utilisé :

.....

.....

Autres types de matériel

- Lanterne
- Matériel d'intervention en situation d'urgence (trousse d'urgence environnementale, extincteurs, trousse de premiers soins, etc.)
- Autre matériel

Préciser le matériel utilisé :

.....

.....

Maîtrise de la compétence

La maîtrise de la compétence faisant l'objet du module 2 est atteinte lorsque l'apprentie ou l'apprenti a démontré qu'elle ou il satisfait aux conditions et aux critères d'évaluation qui suivent, et ce, pour chaque élément de la compétence.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

L'entretien de la machine est effectué dans les conditions suivantes.

- ◇ À l'aide de la documentation appropriée (fiches des spécifications techniques de la machine, fiches du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail [SIMDUT], etc.).
- ◇ À l'aide des pièces de rechange, des produits lubrifiants appropriés (huile pour moteur, huile pour le système hydraulique, graisse, etc.) et de tout produit utile à l'entretien de la machine (solution antigel, solvant, carburant diesel, etc.).
- ◇ À l'aide du matériel approprié pour faire l'entretien de la machine et la réparer (lanterne, presse hydraulique pour préparer les boyaux hydrauliques, etc.).
- ◇ En s'assurant de récupérer toutes les pièces réutilisables ou non.
- ◇ En respectant les lois et les règlements en vigueur en matière de protection de l'environnement.
- ◇ En respectant les spécifications techniques de la machine.
- ◇ En respectant les règles de santé et de sécurité du travail.

PROGRESSION DES APPRENTISSAGES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION DE CEUX-CI

Pour chaque élément de la compétence, un encadré visant à rendre compte de la progression des apprentissages et une liste des critères d'évaluation de ceux-ci sont présentés. Il s'agit, tout d'abord, de faire un crochet (✓) dans la case appropriée de l'encadré, selon que la progression de l'apprentissage correspond, pour chacun des sous-éléments de la compétence, à l'initiation, à l'approfondissement ou à la maîtrise. Il s'agit, ensuite, de faire un crochet (✓) devant les critères d'évaluation au fur et à mesure que l'apprentie ou l'apprenti exécute, avec la maîtrise attendue, les tâches auxquelles ils sont associés.

Progression des apprentissages et critères d'évaluation liés à l'élément 2.1

Élément 2.1 de la compétence 2	Progression		
	Initiation ✓	Approfondissement ✓	Maîtrise ✓
Exécuter les opérations utiles au maintien du bon état de fonctionnement de la machine <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer les vérifications d'usage et le nettoyage quotidien de la machine • Assurer l'entretien préventif de la machine • Remplacer les boyaux hydrauliques usés ou brisés 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

- Inspection visuelle systématique des principaux composants de la machine et repérage des anomalies (fuite d'huile, fuite de solution antigel, pièces usées ou brisées, écrous et boulons lâches, fissures, etc.).
- Vérification précise du niveau des huiles, de la solution antigel et du carburant.
- Vérification à intervalles réguliers du bon état de fonctionnement des mécanismes de sécurité de la machine.
- Nettoyage efficace de la carrosserie de la machine de manière à enlever les branchages, les matières organiques, la glace ou tout autre élément pouvant constituer un risque de bris de la machine, d'incendie ou d'accident.
- Respect des spécifications du fabricant concernant la lubrification de la machine (points de lubrification, calendrier de lubrification, etc.).
- Respect des spécifications du fabricant concernant la vidange d'huile du moteur de la machine et du système hydraulique (huile appropriée, calendrier de la vidange des huiles, etc.).
- Repérage et serrage efficace des écrous et des boulons lâches.
- Vérification efficace de la disponibilité du matériel nécessaire pour préparer les boyaux hydrauliques.
- Utilisation adéquate des outils nécessaires pour préparer les boyaux hydrauliques et les installer sur la machine.
- Respect de la procédure de travail relative aux travaux de remplacement des boyaux hydrauliques.
- Remplacement, à titre préventif et au moment opportun, des boyaux hydrauliques.

Progression des apprentissages et critères d'évaluation liés à l'élément 2.3

Élément 2.3 de la compétence 2	Progression		
	Initiation ✓	Approfondissement ✓	Maîtrise ✓
Participer aux travaux visant des réparations majeures ou d'entretien préventif annuel <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la préparation des travaux • Contribuer à l'exécution des travaux 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

- Prise en note systématique de tout élément devant faire l'objet d'une réparation au moment d'effectuer l'entretien préventif annuel de la machine.
- Mise en place efficace des conditions propres à faciliter les travaux de réparations majeures ou d'entretien préventif annuel (nettoyage de la machine ou démontage de la pièce en attendant l'arrivée de la personne responsable ou du propriétaire de la machine, par exemple).
- Nettoyage et rangement des pièces non endommagées effectués selon la procédure de travail établie à cet égard.
- Collaboration efficace avec la personne responsable ou le propriétaire de la machine au cours des travaux de démontage et de remontage des pièces de la machine.

CONFIRMATION DE LA MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE

<p>Nous, soussignées ou soussignés, confirmons la maîtrise de la compétence faisant l'objet du module 2 :</p> <p style="margin-top: 10px;">« Être capable de faire l'entretien de la machine ».</p>	
Signature de l'apprentie ou de l'apprenti	_____
Signature de la compagne ou du compagnon d'apprentissage	_____
Signature de l'employeur	_____
Date	_____

Modules optionnels
Choisir un module

Module 3

Construction des chemins forestiers (module optionnel)

COMPÉTENCE VISÉE

- Être capable de construire des chemins forestiers.

ATTITUDES ET COMPORTEMENTS PROFESSIONNELS

- ◇ Avoir le sens de l'espace et du déplacement dans l'espace.
- ◇ Avoir une bonne capacité physique, c'est-à-dire avoir une bonne endurance pour être en mesure de supporter de longues heures de travail.
- ◇ Avoir une bonne vue.
- ◇ Collaborer, c'est-à-dire intervenir de concert avec d'autres, au sein d'une équipe, dans le but d'atteindre un objectif commun.
- ◇ Être autonome, c'est-à-dire effectuer des tâches ou des activités sans encadrement et avec un minimum d'aide ou de supervision.
- ◇ Être capable de déceler des problèmes, c'est-à-dire de reconnaître, en appliquant une méthode analytique, les indices associés à des problèmes particuliers et pouvoir décrire ces problèmes de manière adéquate.
- ◇ Être capable de se concentrer sur sa tâche.
- ◇ Être une personne attentive à la consigne reçue.
- ◇ Être une personne respectueuse de l'environnement.
- ◇ Faire preuve d'une bonne coordination œil-main.
- ◇ Faire preuve de dextérité et d'habileté manuelle.
- ◇ Faire preuve de jugement.
- ◇ Faire preuve de minutie.
- ◇ Faire preuve de rapidité dans l'exécution des tâches.
- ◇ Se soucier de sa sécurité et de celle des autres.

ÉLÉMENTS DE LA COMPÉTENCE ET CONFIRMATION DE L'ACQUISITION DES APPRENTISSAGES QUI LEUR SONT ASSOCIÉS

L'encadré qui suit contient les éléments relatifs à la compétence à maîtriser dans le module 3 et permet de rendre compte de l'acquisition des apprentissages associés à chacun de ces éléments. Lorsque les éléments de compétence sont maîtrisés, ils doivent être marqués d'un crochet (✓), et les initiales de l'apprentie ou de l'apprenti et celles de la compagne ou du compagnon doivent être inscrites à l'endroit prévu.

Éléments de la compétence	✓	Initiales Apprentie ou apprenti et compagne ou compagnon
3.1 Préparer l'exécution des opérations de mise en forme de chemins forestiers, de jetées et de virées <ul style="list-style-type: none"> ◇ Vérifier l'état de fonctionnement des différentes composantes mécaniques, hydrauliques et électriques de la machine ◇ Prendre connaissance des directives de travail et de la documentation relatives aux caractéristiques du terrain ◇ Prendre position sur le terrain 	 _____ _____ _____	
3.2 Exécuter les opérations de mise en forme de chemins forestiers, des jetées et des virées <ul style="list-style-type: none"> ◇ Préparer l'assiette du chemin et celle des jetées et des virées ◇ Façonner les fossés ◇ Préparer la surface du chemin forestier ou celle des jetées ou des virées ◇ Déterminer le type de matériaux granulaires utiles pour la poursuite des travaux de construction du chemin forestier, des jetées et des virées 	 _____ _____ _____ _____	
3.3 Faire l'installation d'un ponceau <ul style="list-style-type: none"> ◇ Planifier l'installation du ponceau ◇ Préparer la mise en place du ponceau ◇ Faire la mise en place du ponceau 	 _____ _____ _____	

Contexte dans lequel l'apprentissage se déroule

Le contexte dans lequel se déroule l'apprentissage de la compétence à maîtriser dans le module 3 englobe les éléments suivants : l'environnement physique, l'environnement organisationnel et les ressources matérielles utilisées. Ces éléments se présentent sous la forme d'un aide-mémoire pour l'apprentie ou l'apprenti. Il s'agit de faire un crochet (✓) devant les éléments qui correspondent aux conditions réelles dans lesquelles l'apprentissage se déroule.

ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

L'apprentissage peut comprendre des tâches de construction visant :

- un chemin construit sans gravier;
- un chemin construit avec du gravier;
- un chemin construit en hiver;
- une jetée;
- une virée;
- un ponceau.

Autres précisions :

L'apprentissage peut se dérouler :

- au printemps;
- en été;
- en automne;
- en hiver.

Autres précisions :

De plus, l'apprentissage peut se dérouler :

- le jour;
- la nuit.

Autres précisions :

ENVIRONNEMENT ORGANISATIONNEL

L'apprentie ou l'apprenti fait son apprentissage au sein d'une équipe d'opératrices ou d'opérateurs qui compte au moins deux personnes. De plus, l'apprentie ou l'apprenti est appelé à entrer en relation avec le personnel d'encadrement et avec les propriétaires de machines. L'interaction avec ces personnes peut prendre la forme d'échanges en vis-à-vis ou d'échanges à l'aide d'un moyen de télécommunication tel qu'une radio émettant sur la bande CB ou la bande FM et un émetteur-récepteur.

RESSOURCES MATÉRIELLES

Dans le contexte du module 3, l'apprentie ou l'apprenti utilise la machine, la documentation, l'équipement de protection individuelle et d'autres types de matériel.

Machine	Marque	Modèle
<input type="checkbox"/> Pelle hydraulique	_____	_____
<input type="checkbox"/> Buteur	_____	_____
<input type="checkbox"/> Autres machines, préciser :	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Documentation

- Documentation technique sur la machine
 - Règles relatives à la santé et à la sécurité du travail et à la protection de l'environnement (procédures de l'entreprise, Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État ou un résumé de celui-ci, etc.)
 - Procédures de travail, y compris celles à suivre en situation d'urgence
 - Cartes des zones forestières sur support papier ou informatique (cartes topographiques, cartes forestières, photographies aériennes, etc.)
 - Autres documents
- Préciser le ou les documents utilisés :
-
-

Équipement de protection individuelle

- Gants de travail
 - Bottes de sécurité
 - Casque de sécurité
 - Lunettes de sécurité ou visière-écran
 - Protecteurs auditifs
 - Autre équipement
- Préciser l'équipement utilisé :
-
-

Autres types de matériel

- Lanterne
- Matériel d'intervention en situation d'urgence (trousse d'urgence environnementale, extincteurs, trousse de premiers soins, etc.)
- Appareils de télécommunication (radio émettant sur la bande CB ou la bande FM, par exemple)
- Système de localisation GPS
- Autre matériel

Préciser le matériel utilisé :

.....

.....

Maîtrise de la compétence

La maîtrise de la compétence faisant l'objet du module 3 est atteinte lorsque l'apprentie ou l'apprenti a démontré qu'elle ou il satisfait aux conditions et aux critères d'évaluation qui suivent, et ce, pour chaque élément de la compétence.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

La construction des chemins forestiers est effectuée dans les conditions suivantes.

- ◇ À l'aide d'une pelle hydraulique ou d'un buteur.
- ◇ À l'aide de la documentation appropriée (cartes topographiques, cartes forestières, photographies aériennes, etc.).
- ◇ À l'aide du matériel d'intervention en situation d'urgence (lanterne, extincteur manuel, trousse de premiers soins, trousse d'intervention environnementale, pelle, etc.).
- ◇ En appliquant des techniques de construction de chemins forestiers, y compris des techniques de construction de jetées et de virées.
- ◇ En appliquant techniques d'installation des ponceaux.
- ◇ En suivant des directives de travail (écrites ou verbales) reçues de la personne responsable.
- ◇ En collaboration avec l'opérateur ou l'opératrice des autres machines utilisées en voirie forestière ou de machines utilisées pour la récolte du bois.
- ◇ En tenant compte du fait que des personnes empruntent les chemins forestiers, entre autres aux fins de loisir.
- ◇ En portant une attention particulière aux structures des ponceaux et à celles de la surface de roulement (chemin forestier, jetée, virée) pour ne pas les endommager.
- ◇ En respectant le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI).
- ◇ En respectant les normes en vigueur en matière de construction des chemins forestiers et d'installation de ponceaux.
- ◇ En respectant le calendrier de travail établi pour l'exécution des travaux de mise en forme de chemins forestiers.
- ◇ En respectant les lois et les règlements en vigueur en matière de protection de l'environnement.
- ◇ En respectant les limites de la machine.
- ◇ En respectant les règles de santé et de sécurité du travail.

- Obtention d'une surface régulière pour le chemin forestier ou les jetées ou les virées à l'aide des matériaux granulaires récupérés.
- Pente de la surface du chemin forestier ou de celle des jetées ou des virées appropriée pour assurer un bon égouttement et un bon écoulement des eaux.
- Compactage approprié des matériaux granulaires sur la surface du chemin forestier ou sur celle des jetées ou des virées.
- Évaluation précise du type de matériaux granulaires approprié à la situation.

Progression des apprentissages et critères d'évaluation liés à l'élément 3.3

Élément 3.3 de la compétence 3	Progression		
	Initiation ✓	Approfondissement ✓	Maîtrise ✓
Faire l'installation d'un ponceau			
• Planifier l'installation du ponceau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Préparer la mise en place du ponceau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Faire la mise en place du ponceau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Séquence de travail adaptée à l'environnement où le ponceau doit être installé.
- Évaluation précise du type de matériaux granulaires approprié à la situation.
- Respect de la procédure de travail liée à la construction du chemin à l'approche du ponceau.
- Respect de la procédure de travail liée à la préparation de la mise en place du ponceau.
- Respect des techniques de travail propres à l'installation de ponceaux.
- Utilisation des matériaux appropriés au moment de mettre en place le ponceau (géotextile, matériaux granulaires, etc.).
- Respect de la procédure de travail établie pour la mise en place du ponceau.
- Respect de la procédure de travail établie pour le remblayage et la stabilisation des abords du ponceau.

CONFIRMATION DE LA MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE

Nous, soussignées ou soussignés, confirmons la maîtrise de la compétence faisant l'objet du module 3 :

« Être capable de construire des chemins forestiers ».

Signature de l'apprentie ou de l'apprenti _____

Signature de la compagne ou du compagnon d'apprentissage _____

Signature de l'employeur _____

Date _____

Module 4

Finition et entretien des chemins forestiers (module optionnel)

COMPÉTENCE VISÉE

- Être capable d'effectuer la finition et l'entretien de la surface de roulement des chemins forestiers.

ATTITUDES ET COMPORTEMENTS PROFESSIONNELS

- ◇ Avoir le sens de l'espace et du déplacement dans l'espace.
- ◇ Avoir une bonne capacité physique, c'est-à-dire avoir une bonne endurance pour être en mesure de supporter de longues heures de travail.
- ◇ Collaborer, c'est-à-dire intervenir de concert avec d'autres, au sein d'une équipe, dans le but d'atteindre un objectif commun.
- ◇ Être autonome, c'est-à-dire effectuer des tâches ou des activités sans encadrement et avec un minimum d'aide ou de supervision.
- ◇ Être capable de déceler des problèmes, c'est-à-dire de reconnaître, en appliquant une méthode analytique, les indices associés à des problèmes particuliers et pouvoir décrire ces problèmes de manière adéquate.
- ◇ Être capable de se concentrer sur sa tâche.
- ◇ Être une personne attentive à la consigne reçue.
- ◇ Être une personne respectueuse de l'environnement.
- ◇ Faire preuve de dextérité et d'habileté manuelle.
- ◇ Faire preuve de jugement.
- ◇ Faire preuve de minutie.
- ◇ Faire preuve de rapidité dans l'exécution des tâches.
- ◇ Se soucier de sa sécurité et de celle des autres.

ÉLÉMENTS DE LA COMPÉTENCE ET CONFIRMATION DE L'ACQUISITION DES APPRENTISSAGES QUI LEUR SONT ASSOCIÉS

L'encadré qui suit contient les éléments relatifs à la compétence à maîtriser dans le module 4 et permet de rendre compte de l'acquisition des apprentissages associés à chacun de ces éléments. Lorsque les éléments de compétence sont maîtrisés, ils doivent être marqués d'un crochet (✓), et les initiales de l'apprentie ou de l'apprenti et celles de la compagne ou du compagnon doivent être inscrites à l'endroit prévu.

Éléments de la compétence	✓	Initiales Apprentie ou apprenti et compagne ou compagnon
<p>4.1 Préparer l'exécution des opérations de finition ou d'entretien de la surface de roulement des chemins forestiers, des jetées et des virées</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ Vérifier l'état de fonctionnement des composantes mécaniques, hydrauliques et électriques de la machine ◇ Prendre connaissance des directives de travail et de la documentation relatives aux caractéristiques du terrain ◇ Prendre position sur le terrain 	<p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	
<p>4.2 Exécuter les opérations de finition de la surface de roulement du chemin forestier</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ Donner des directives à la conductrice ou au conducteur du camion qui transporte les matériaux granulaires ◇ Façonner la surface de roulement du chemin forestier pour lui donner les caractéristiques recherchées 	<p>_____</p> <p>_____</p>	
<p>4.3 Exécuter les opérations d'entretien des chemins forestiers en période estivale</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ Planifier les travaux à exécuter sur chacun des tronçons du chemin forestier visés par l'entretien en période estivale ◇ Exécuter les travaux utiles sur la surface de roulement de chacun des tronçons du chemin forestier visés par l'entretien en période estivale 	<p>_____</p> <p>_____</p>	
<p>4.4 Exécuter les opérations d'entretien des chemins forestiers en période hivernale</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ Préparer les chemins forestiers pour l'entretien en période hivernale ◇ Exécuter les travaux d'entretien hivernal des chemins forestiers 	<p>_____</p> <p>_____</p>	

Contexte dans lequel l'apprentissage se déroule

Le contexte dans lequel se déroule l'apprentissage de la compétence à maîtriser dans le module 4 englobe les éléments suivants : l'environnement physique, l'environnement organisationnel et les ressources matérielles utilisées. Ces éléments se présentent sous la forme d'un aide-mémoire pour l'apprentie ou l'apprenti. Il s'agit de faire un crochet (✓) devant les éléments qui correspondent aux conditions réelles dans lesquelles l'apprentissage se déroule.

ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

L'apprentissage peut comprendre des tâches d'entretien visant :

- un chemin construit sans gravier;
- un chemin construit avec du gravier;
- un chemin construit en hiver;
- une jetée;
- une virée;
- un ponceau.

Autres précisions :

L'apprentissage peut se dérouler :

- au printemps;
- en été;
- en automne;
- en hiver.

Autres précisions :

De plus, l'apprentissage peut se dérouler :

- le jour;
- la nuit.

Autres précisions :

ENVIRONNEMENT ORGANISATIONNEL

L'apprentie ou l'apprenti fait son apprentissage au sein d'une équipe d'opératrices ou d'opérateurs qui compte au moins deux personnes. De plus, l'apprentie ou l'apprenti est appelé à entrer en relation avec le personnel d'encadrement et avec les propriétaires de machines. L'interaction avec ces personnes peut prendre la forme d'échanges en vis-à-vis ou d'échanges à l'aide d'un moyen de télécommunication tel qu'une radio émettant sur la bande CB ou la bande FM et un émetteur-récepteur.

RESSOURCES MATÉRIELLES

Dans le contexte du module 4, l'apprentie ou l'apprenti utilise la machine, la documentation, l'équipement de protection individuelle et d'autres types de matériel.

Machine	Marque	Modèle
<input type="checkbox"/> Niveleuse	_____	_____
<input type="checkbox"/> Autres machines, préciser :	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Documentation

- Documentation technique sur la machine
- Règles relatives à la santé et à la sécurité du travail et à la protection de l'environnement (procédures de l'entreprise, Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État ou un résumé de celui-ci, etc.)
- Procédures de travail, y compris celles à suivre en situation d'urgence
- Cartes des zones forestières sur support papier ou informatique (cartes topographiques, cartes forestières, photographies aériennes, etc.)
- Autres documents
Préciser le ou les documents utilisés :
-
-

Équipement de protection individuelle

- Gants de travail
- Bottes de sécurité
- Casque de sécurité
- Lunettes de sécurité ou visière-écran
- Protecteurs auditifs
- Autre équipement
Préciser l'équipement utilisé :
-
-

Autres types de matériel

- Lanterne
- Matériel d'intervention en situation d'urgence (trousse d'urgence environnementale, extincteurs, trousse de premiers soins, etc.)
- Appareils de télécommunication (radio émettant sur la bande CB ou la bande FM, par exemple)
- Système de localisation GPS
- Autre matériel

Préciser le matériel utilisé :

.....

.....

Maîtrise de la compétence

La maîtrise de la compétence faisant l'objet du module 4 est atteinte lorsque l'apprentie ou l'apprenti a démontré qu'elle ou il satisfait aux conditions et aux critères d'évaluation qui suivent, et ce, pour chaque élément de la compétence.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

La finition et l'entretien des chemins forestiers sont effectués dans les conditions suivantes.

- ◇ À l'aide d'une niveleuse.
- ◇ À l'aide du matériel d'intervention en situation d'urgence (lanterne, extincteur manuel, trousse de premiers soins, trousse d'intervention environnementale, pelle, etc.).
- ◇ À l'aide des techniques de finition et d'entretien de la surface de roulement des chemins forestiers.
- ◇ À partir des directives de travail reçues de la personne responsable (écrites ou verbales).
- ◇ En collaboration avec toutes les personnes participant à la construction et à l'entretien des chemins forestiers.
- ◇ En tenant compte du fait que des personnes empruntent les chemins forestiers, entre autres aux fins de loisir.
- ◇ En portant une attention particulière aux structures des ponceaux pour ne pas les endommager.
- ◇ En respectant le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI).
- ◇ En respectant les normes en vigueur en matière de finition et d'entretien des chemins forestiers.
- ◇ En respectant le calendrier de travail établi pour l'exécution des travaux de finition et d'entretien des chemins forestiers.
- ◇ En respectant les lois et les règlements en vigueur en matière de protection de l'environnement.
- ◇ En respectant les limites de la machine.
- ◇ En respectant les règles de santé et de sécurité du travail.

CONFIRMATION DE LA MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE

Nous, soussignées ou soussignés, confirmons la maîtrise de la compétence faisant l'objet du module 4 :

« Être capable d'effectuer la finition et l'entretien de la surface de roulement des chemins forestiers ».

Signature de l'apprentie ou de l'apprenti

.....

Signature de la compagne ou du
compagnon d'apprentissage

.....

Signature de l'employeur

.....

Date

.....

TABLEAUX

Plan individuel d'apprentissage

Nom de l'apprentie ou de l'apprenti :	Numéro de carnet Emploi-Québec :
---------------------------------------	----------------------------------

APPRENTISSAGE EN MILIEU DE TRAVAIL

Titre du module	Profil d'apprentissage		Suivi de l'apprentissage		
	À acquérir	À vérifier	Signature de la représentante ou du représentant d'Emploi-Québec	Date	Entente (n°)
MODULES OBLIGATOIRES					
1 Mise en place des conditions nécessaires pour assurer le bon déroulement du quart de travail					
2 Entretien de la machine					
MODULES OPTIONNELS (un module à choisir)					
3 Construction des chemins forestiers					
4 Finition et entretien des chemins forestiers					

Renseignements sur les employeurs

RENSEIGNEMENTS SUR L'EMPLOYEUR		
Nom de l'entreprise		
Adresse		
Ville	Code postal	Téléphone
Nom de la compagnie ou du compagnon d'apprentissage		
Entente	Début	Fin

RENSEIGNEMENTS SUR L'EMPLOYEUR		
Nom de l'entreprise		
Adresse		
Ville	Code postal	Téléphone
Nom de la compagnie ou du compagnon d'apprentissage		
Entente	Début	Fin

RENSEIGNEMENTS SUR L'EMPLOYEUR		
Nom de l'entreprise		
Adresse		
Ville	Code postal	Téléphone
Nom de la compagnie ou du compagnon d'apprentissage		
Entente	Début	Fin